COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 8 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le lundi huit juin deux mille vingt, à la Salle des Fêtes « La Campélienne », à vingt heures, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET.

<u>PRÉSENTS</u>: MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, HOLVOET, MMES PROUVIER, PRUD'HOMME, DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, MMES ADAMSKI, PITKIAYE, M. NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS: Mme BEROS a donné pouvoir à Mr LAGÜES-BAGET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : Convention avec le SDESM pour la réalisation d'un audit des installations thermiques communales. Adopté à l'unanimité.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

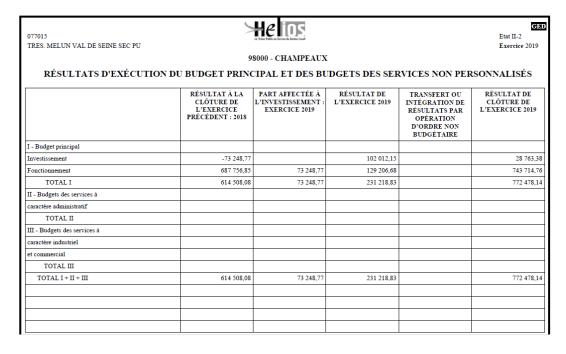
Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à l'émargement.

2 - VOTE DU BUDGET COMMUNAL M14

M. HUBERT présente le budget communal.

Il est tout d'abord fait état du compte de gestion transmis par la trésorerie dont une synthèse est expliquée en séance.

7015 ES. MELUN VAL DE SEINE SEC PU	He ios		II-1 Exercice 2019		
	98000 - CHAMPI	EAUX			
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE					
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS		
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	649 766,81	1 262 982,08	1 912 748,89		
Titres de recettes émis (b)	187 583,69	707 481,12	895 064,81		
Réductions de titres (c)		1 255,96	1 255,96		
Recettes nettes (d = b - c)	187 583,69	706 225,16	893 808,85		
DÉPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	649 766,81	1 262 982,08	1 912 748,89		
Mandats émis (f)	89 166,30	582 483,21	671 649,51		
Annulations de mandats (g)	3 594,76	5 464,73	9 059,49		
Dépenses nettes (h = f - g)	85 571,54	577 018,48	662 590,02		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Exc	édent 102 012,15	129 206,68	231 218,83		
(h - d) D	éficit				



⇒ Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

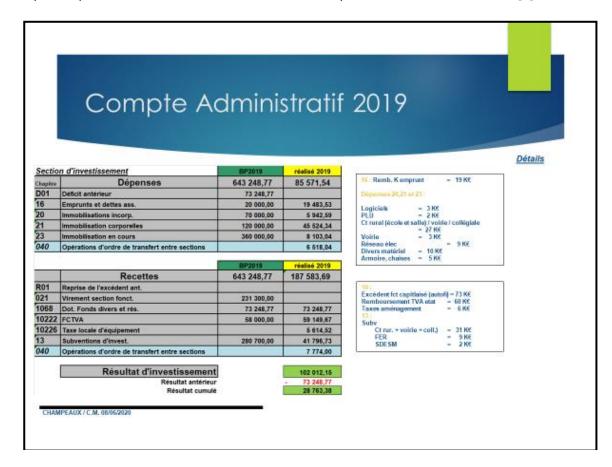
M. HUBERT présente ensuite le détail du compte administratif qui précise l'ensemble des dépenses et recettes enregistrées sur l'année 2019.

Pour la section de fonctionnement, on note un excédent de fonctionnement de quelques 129 K€ portant l'excédent cumulé à 743 K€ qui serviront en partie au futur contrat rural.

Cet excédent est le résultat d'une maîtrise des dépenses qui a permis également en 2019 une baisse des taux d'imposition de 3%



En investissement, on constate un excédent de 102 K€ en 2019, résultant du décalage des versements des subventions et d'un montant important du fonds de compensation de la TVA. Après reprise du déficit antérieur, le résultat à reporter en 2020 est de 28 763,38€

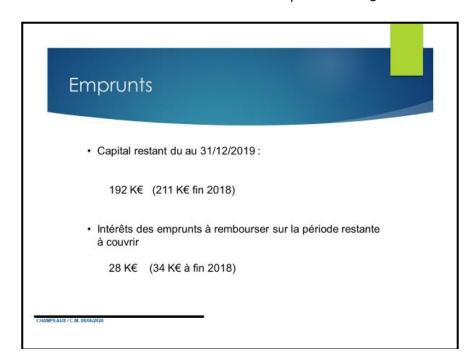


⇒ Le compte administratif est adopté à l'unanimité



⇒ L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.
M. HUBERT présente l'état de la dette de la commune.

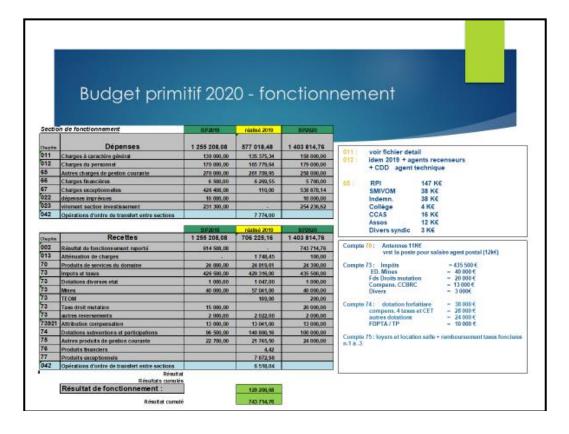
L'endettement est très faible car il correspond à un 1/3 des recettes d'une année.



Au regard des excédents, M. FOURNIER demande si le remboursement des emprunts est envisagé.

M. HUBERT lui précise que cette éventualité est prévue et sera examinée lors du prochain contrat rural afin de vérifier l'intérêt ou non d'emprunter à des taux plus intéressants.

Le budget 2020 est ensuite passé en revue. A noter que ce budget primitif est sans augmentation des taux d'imposition.

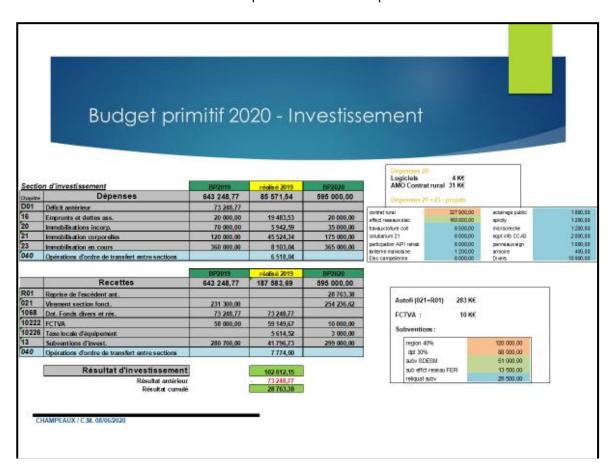


En investissement, sont inscrites les dépenses des travaux du contrat rural et de l'enfouissement des réseaux de la rue Malvoisine.

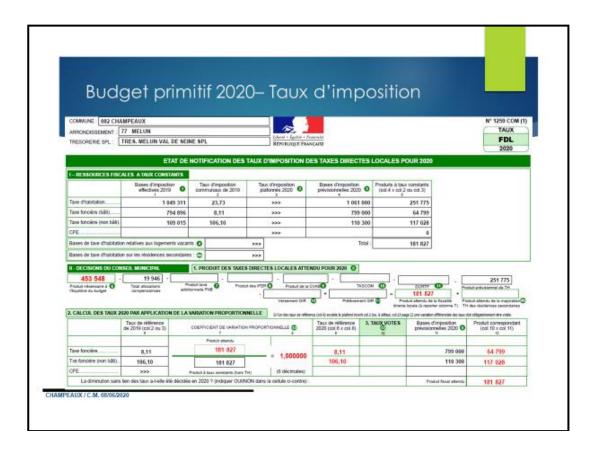
Suite aux remarques sur le montant des travaux d'enfouissement, des ajustements sont réalisés sur la ventilation des dépenses sans remise en cause du montant global du budget. Même ajustement sur les subventions sachant que le SDESM prendra 45% du montant global des travaux sur les réseaux électriques.

Les travaux du contrat rural et les subventions associées sont de fait, réduits à hauteur de 80% des montants car ces travaux devraient s'échelonner sur 2020 et 2021.

M. HOLVOET explique que les 6000 € d'investissement prévu à destination de l'AIPI correspondent à une participation de la commune en vue de la réhabilitation des logements de l'ancienne poste. L'AIPI prendra à sa charge presque la totalité des travaux en contrepartie d'une convention avec la commune pour une mise à disposition des locaux.



⇒ Le budget primitif est adopté à l'unanimité.



Le tableau présentant les taux d'imposition est alors présenté. A noter que la commune n'a plus la possibilité de modifier à la hausse ou à la baisse le taux de taxe d'habitation.

M. le Maire, bien que comprenant que la suppression de la taxe d'habitation pour nombre de contribuables permet de soulager les finances des foyers, constate cependant que les locataires ne paient plus de taxes communales et sont quelque part éloignés de leur participation financière directe à la commune.

M. NORIS demande si les taux des impôts peuvent changer en cours d'année. M. HUBERT lui répond que non car une fois votés, ils sont transmis aux services fiscaux pour élaborations des redevances.

Les taux d'imposition, sans changement par rapport à l'année précédente, sont adoptés à l'unanimité.

3 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

M. HUBERT explique qu'une délibération doit être prise afin de pouvoir percevoir la redevance d'occupation du domaine public par GRDF qui s'élève pour 2020 à 357,13 €. Adopté à l'unanimité.

4 – <u>REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE SUITE À LA CRISE SANITAIRE</u> <u>DU COVID-19</u>

M. le Maire explique que, dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, il a dû annuler toutes les réservations de la salle des fêtes entre le 2 mai et le 31 aout 2020. Il convient de procéder au remboursement des acomptes versés par les 7 familles concernées. Le montant du remboursement s'élève à 875 €.

Adopté à l'unanimité.

5-CONVENTION ENTRE LE SDESM ET LA COMMUNE DE CHAMPEAUX RELATIVE À LA RÉALISATION D'AUDITS DES INSTALLATIONS THERMIQUES COMMUNALES DANS LE CADRE DU PROJET EXPLOITATION MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES (EMIT)

M. le Maire explique que le SDESM propose de réaliser une étude sur l'ensemble du parc patrimonial des installations de chauffage dont liste ci-après :

Nom du bâtiment	Numéro de rue et rue	Tranche de surface concernée *	Raccordé à un réseau de chaleur (chaufferie collective communale)
MAIRIE	5 Place du Cloître	1	NON
ÉCOLE PRIMAIRE	5 Place du Cloître	2	NON
SALLE DES FÊTES	Rue Sarrazin Desmaraise	2	NON
ÉCOLE MATERNELLE RESTAURANT SCOLAIRE	Rue Sarrazin Desmaraise	2	NON
VESTIAIRES SPORTIFS	Rue Sarrazin Desmaraise	1	NON
AGENCE POSTALE COMMUNALE	2 rue Guillaume de Champeaux	1	NON
FOYER	Rue du Stade	1	NON
PAVILLON D'HABITATION	2 Bis rue de la Tuilerie	1	NON
MICRO-CRÈCHE	9 rue Sainte Fare	1	NON

C'est un cabinet d'étude qui va réaliser cet audit. Il fera un état des lieux, étudier le niveau d'équipement. Par la suite, ça pourra donner l'occasion de faire une commande groupée d'entretien de ces installations. Cette étude permettra de faire le point sur le degré de vétusté du matériel. Le montant de l'étude est de 150 €.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Travaux de la Collégiale

M. le Maire informe le Conseil que les travaux d'entretien et de réparation de la toiture du chevet de la Collégiale ont repris suite à interruption due à la crise sanitaire.

Travaux d'enfouissement des réseaux rue de Malvoisine

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue de Malvoisine avancent convenablement. Il attire l'attention du Conseil sur le fait que les trottoirs ne seront réalisés qu'en fin d'année. De la grave calcaire sera déployée sur les trottoirs en attente du contrat rural lors duquel les trottoirs seront repris.

Nouveau site internet de la Commune

M. le Maire tient à remercier Dominique FOURNIER pour son excellent travail sur le nouveau site de la Commune, bientôt accessible en ligne.

Point sur le RPI ANDREZEL CHAMPEAUX SAINT MERY

Monsieur HOLVOET signale qu'il a été élu au poste de Président du RPI. En concertation avec les enseignants, ils ont pris la décision de ne pas rouvrir l'école maternelle.

Depuis sa prise de poste, M. HOLVOET a engagé la refonte des statuts du RPI et du règlement intérieur. M. HOLVOET a également pris contact avec la Préfecture afin de mettre en place la dématérialisation des actes. L'application PANNEAUPOCKET a été déployée afin de faciliter la communication avec les parents d'élèves. A noter qu'une réunion est prévue le mardi 9 juin 2020 avec l'ensemble du personnel, afin de leur présenter la nouvelle équipe. Enfin, jeudi 11 juin, il a rendez-vous pour présentation d'un logiciel « Portail Familles » dédié

à la gestion des inscriptions et des paiements en ligne.

<u>Maternelle</u>

Madame PROUVIER demande, à propos des grandes sections de maternelle, s'il y a des dispositions particulières pour la fin de l'année. M. HOLVOET précise que courant juin, il y aura la visite de la maternelle. Ils envisagent de faire un pique-nique, afin de terminer l'année scolaire et que les enfants puissent ainsi se retrouver.

Muret école maternelle

Monsieur HOLVOET a constaté que le zinc sur le muret de l'école maternelle a été vandalisé. Le zinc sur le muret sera remplacé et réalisé en maçonnerie. Il fera refaire également en maçonnerie la boîte à lettres de l'école maternelle qui est très souvent détériorée.

Masques suite à la crise sanitaire

Madame PROUVIER propose de fournir aux campéliens le second masque que la commune a reçu. M. le Maire informe l'assemblée que ces masques ont été reçus récemment et qu'il pensait potentiellement les conserver en cas de besoin sur la fin de l'année.

Cependant après discussions, il est convenu de distribuer ce second masque sachant qu'un troisième jeu est également en cours de livraison vers la Mairie.

M. le Maire signale que le personnel communal et celui du RPI est équipé de masques (environ 2000 masques pour le RPI).

Mme PRUD'HOMME demande s'il y a des dates limites de péremption sur les masques. Monsieur le Maire regardera.

Commissions municipales

M. FOURNIER demande quand seront votées les commissions municipales. M.cle Maire lui répond qu'il n'y a pas d'obligations à créer des commissions spécifiques et propose que, sauf besoin particulier d'en créer, les sujets passent directement en discussion en Conseil Municipal. Monsieur FOURNIER demande si les membres de la Commission Communication sont reconduits. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Information sur le CCAS

M. HOLVOET informe le conseil que le CCAS est prêt à entrer en fonction. Pendant plusieurs semaines, l'affichage relatif au renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS a été apposé dans les panneaux de la Mairie. Constatant l'absence de proposition des associations de personnes handicapées, de retraités et personnes âgées, des associations familiales et de lutte contre l'exclusion du département, M. le Maire a nommé les personnes ci-après en tant que personnes qualifiées qui feront parties du Conseil d'Administration du CCAS: Madame Florence LEVEQUE, Madame Nathalie THOMAS, Madame Isabelle MARIÉ-SALL, Madame Caroline MATUSEWICZ et Madame Michelle RIVIERE. Madame PROUVIER informe le Conseil que la première réunion du CCAS aura lieu le mardi 16 juin prochain.

Cloche de la Collégiale

Madame LE LOUEDEC est satisfaite que la cloche de la Collégiale sonne à nouveau.

Le Conseil Municipal n'ayant plus de question à soulever, la séance est levée à 21h00 Et la parole est donnée au public :

Mme PASDELOUP intervient à propos des dates de péremption des masques. Monsieur le Maire lui répond qu'il vérifiera les dates.

M. LORENC intervient à propos des commissions et demande quelles sont les conditions pour participer à un comité consultatif.

M. le Maire lui répond que si des comités sont créés, les intéressés pourront faire acte de candidature.

Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h10.